



## Aventure Sauvage

Randonnées accompagnées  
rando@aventure-sauvage.ch  
aventure-sauvage.ch



# Conditions Générales

## Champ d'application

'Aventure Sauvage' organise et dirige des randonnées pédestres et en raquettes. Elles sont résumées ci-après par le terme "randonnées".

## Enregistrement / Conclusion du contrat

L'inscription peut se faire par courrier électronique ou au moyen d'un formulaire d'inscription.

Après l'inscription, le/la participant.e (ci-après dénommé.e "participant") recevra une confirmation écrite d'Aventure Sauvage (ci-après dénommé.e "organisateur").

A partir de ce moment, l'inscription est ferme. Les présentes conditions générales font donc partie intégrante du contrat entre le participant et l'organisateur.

## Conditions de participation

Une bonne santé et un équipement approprié sont nécessaires pour toutes les randonnées. Avec l'inscription, le participant confirme qu'il remplit les conditions physiques, mentales et techniques selon les exigences de la randonnée. Si le participant ne remplit pas ces conditions, l'organisateur peut décider de l'exclure avant le départ ou pendant la randonnée. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, aucun remboursement ne sera effectué.

## Groupes

La participation aux offres de groupe exige de chaque participant de la tolérance, de l'adaptabilité et une compréhension des différentes capacités dans le cadre des exigences d'une randonnée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du voyage les participants qui ne peuvent pas s'intégrer au groupe et être flexible au changement, sans droit à un remboursement.

## Services

Les services inclus dans le prix varient en fonction de l'offre. Les détails se trouvent dans la description de la randonnée et le devis proposé.

## Changements de programme

En règle générale, les randonnées ont lieu par tous les temps. Les conditions météorologiques ou l'état des participants peuvent entraîner des modifications du programme, de la zone ou de l'itinéraire à court terme. Le participant accepte toute modification apportée par l'organisateur à cet égard. Tous les frais supplémentaires de voyage et de logement sont à la charge du participant. Si l'intérêt principal d'une sortie est compromis par les conditions, celle-ci est annulée ou reportée.

## Conditions de paiement

Après réception de la confirmation d'inscription, le paiement est dû selon la facturation.

Si le paiement n'est pas reçu à temps, l'organisateur peut annuler le contrat et exiger des frais d'annulation conformément à la section "Annulation par le participant".

## Annulation par le participant

Si le participant annule sa réservation avant une randonnée, les frais suivants s'appliquent :

- 30 à 21 jours avant le début : 30% du montant de la facture.
- 20 à 11 jours avant le début : 50% du montant de la facture.
- 10 à 0 jours avant le début : 100% du montant de la facture.

Si un participant est absent ou interrompt sa participation à une randonnée, il n'a pas droit à un remboursement. En cas d'absence justifiée, nous privilégions en premier lieu le dialogue de bonne foi et sommes ouverts à des solutions alternatives (remplacement, conversion en bon de la sortie).



## Aventure Sauvage

Randonnées accompagnées  
rando@aventure-sauvage.ch  
aventure-sauvage.ch



### Annulation par l'organisateur

Dans des situations exceptionnelles (par exemple, grand danger d'avalanches, mauvais temps, maladie, etc.), l'organisateur peut annuler les randonnées dans un délai très court.

Les montants déjà payés seront remboursés intégralement.

L'organisateur confirme la tenue de la sortie par écrit 24 heures avant le départ ou détaille clairement les raisons objectives motivant une annulation.

Pour les situations ambiguës, une flexibilité est attendue autant de l'organisateur que du participant pour déterminer en bonne foi la solution la plus appropriée.

### Assurance

Les assurances accident, santé, responsabilité civile et vol sont à la charge du participant. La cotisation à la REGA et une assurance annulation sont recommandées.

'Aventure Sauvage' est au bénéfice d'une assurance RC professionnelle pour la pratique d'un métier à risque à hauteur de CHF 10'000'000.- ainsi que d'une assurance protection juridique.

### Responsabilité

L'organisateur qualifié offre au participant la plus grande sécurité possible. Cependant, les dangers particuliers du plein air et de la montagne font qu'un risque résiduel ne peut être exclu. En s'inscrivant, le participant reconnaît expressément ces risques.

La responsabilité de l'organisateur est exclue en cas de négligence légère, de faute des participants (notamment d'un équipement inadapté ou défectueux), de faute de tiers et de force majeure. L'organisateur n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration du matériel du participant ou du matériel loué.

### Tarif

Un tarif officiel est pratiqué par l'association suisse des accompagnateurs en montagne (ASAM) :

- CHF 500.- par jour
- CHF 380.- par demi-journée ou soirée (max. 4 heures)

Ces tarifs peuvent être adaptés suivant les prestations et le nombre de personnes et n'incluent pas les frais spécifiques de l'organisateur (trajet, nourriture, matériel...).

### Coordonnées

Aventure Sauvage  
Aurèle Pulfer & Fiona Burns  
1814 La Tour-de-Peilz  
rando@aventure-sauvage.ch / +41 79 523 71 59  
Compte : IBAN CH44 0900 0000 1601 8360 2

### Protection des données

L'organisateur utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions et pour l'envoi de sa propre lettre d'information. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

Les éventuels échanges sur l'état de santé des participant.es sont strictement confidentiels et ne seront transmis qu'à des professionnels médicaux en cas d'accident.

### Droit applicable et lieu de juridiction

La relation contractuelle entre le participant et l'organisateur est soumise au droit suisse.

Le lieu de juridiction est la Tour-de-Peilz (VD).

La Tour-de-Peilz (VD), le 22 octobre 2025